

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA

06 juin 2019

Les conseillers municipaux par convocation en date du 27 mai 2019, se sont réunis à la Mairie de Cabara le 06 juin 2019 à 18h 30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes Mrs BLANC Thierry, CHORON Dominique, BATTAGLIA Eric, VIGNOLLET Corinne, BLAZY Sébastien, PISONI Clotilde, DUPUIS-RABION Robert
Absent excusé : SAUBION Stéphanie(pouvoir à Mr Blanc)

Mr Dupuis-Rabion est le secrétaire de la séance

DELIBERATION 1 – Délibération FDAEC

Monsieur le Maire fait part à ses conseillers des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental.

La réunion de répartition du 28 mai a permis d'envisager l'attribution à la commune de Cabara d'une somme de 7 500 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

De réaliser en 2019, les opérations suivantes :

Achat d'une chambre froide pour le foyer polyvalent : 2 830 € HT soit 3 396 € TTC

Pose de rideaux isolants salle des associations : 2 970 €HT soit 3 564 € TTC

Pose collecteurs eaux pluviales : 8 975 € HT soit 10 770 € TTC

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

Autofinancement : 10 230 €

DELIBERATION 2 – Demande subvention conseil départemental pour changement des fenêtres de toit de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique à son conseil que le devis pour le changement des fenêtres de toit vétustes de la salle polyvalente présenté au titre du FDAEC n'ayant pas été retenu, il souhaiterait le présenter pour demande de subvention au conseil départemental dans le cadre de la « réduction des dépenses d'énergie dans les foyers polyvalents. » Pour rappel, le devis s'élève à 11 760 €HT soit 14 112 €TTC.

Après avoir écouté ses explications et délibéré, le conseil municipal décide de donner tout pouvoir au Maire pour faire un dossier de demande de subvention de 25 % modulée du Coefficient De Solidarité de la commune (1.24) auprès du Conseil Départemental, estimée à 3 645.60 €.

DELIBERATION 3– Décision modificative

Suite à une erreur de saisie sur le budget primitif, soit : 35 549 € au D001 (besoin de financement), alors que le résultat réel était de 35 549.12 €, il convient de prendre une décision modificative telle que suit :

	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
001		0.12
2151	0.12	
10222	0.12	
1068		0.12

DELIBERATION 4– Devis géomètre chemin Jalet

Dans le but d'engager des travaux de réfection du chemin communal de Jalet, il est nécessaire de faire borner afin de ne pas empiéter sur les propriétés riveraines. Le devis présenté par le géomètre est de 900 €
Le conseil municipal décide de faire procéder au bornage et autorise le Maire à signer le devis.

DELIBERATION 5 – Emprunt travaux RD18

Comme prévu au budget primitif, des propositions d'emprunt ont été demandées pour le financement des travaux de la RD18.

Un emprunt à court terme de 170 000 € sur 2 ans à contracter dans l'attente des subventions et du FCTVA

Un emprunt de 100 000 € sur 14 ans

Messieurs le Maire et le premier adjoint présentent les propositions reçues au conseil municipal.

Emprunt/taux	Caisse d'épargne	Crédit agricole	Crédit mutuel
2 ans	0.35	0.34	Pas de proposition
14 ans	1.08	1.06	Pas de proposition

Questions diverses

Travaux RD18 : Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers les entreprises retenues par la commission d'appel d'offre pour les travaux d'aménagement des abords de la RD18.

Les entreprises retenues sont Eurovia pour le lot 1 et Signalisation 24 pour le lot 2.

Les travaux du département ont démarré. Le calendrier devrait être respecté afin que les travaux de la commune suivent dans le courant de l'été.

Travaux cour d'école : L'entreprise a terminé l'agrandissement de la cour et la pose des mains courantes dans le parc public. Il manque les marelles prévues dans la négociation, il faudra qu'elles soient dessinées avant la réception des travaux.

Participation citoyenne : une réunion publique, prévue le 17 juin à Cabara a été annoncée à la population. Elle sera l'occasion d'une nouvelle présentation du dispositif par les services de gendarmerie, pour ceux qui n'avaient pas pu assister à la première, et de la présentation des référents de quartier pour chacune des deux communes de Cabara et Saint-Aubin de Branne.

Dépôt sauvage : De nouveau, des dépôts sauvages sont constatés et notamment au niveau du container des verres. Monsieur Blazy propose d'établir un arrêté municipal et de procéder à des procès-verbaux lorsque les fautifs sont connus. La rencontre avec la gendarmerie sera l'occasion de prendre connaissance des modalités et autorisations nécessaires à la pose de caméras sur certains sites stratégiques de la commune. Les conseillers estiment que ces dispositifs peuvent être dissuasifs pour les contrevenants.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée.